

# La ferme de Rovéréaz veut «cultiver les gens» et le bio

**Agroécologie** Un collectif a été choisi par la Municipalité pour exploiter ce domaine agricole.



Quatre des six membres du collectif (de g. à dr.): Elise Magnenat, François Turk, Gilles Berger et Romain Chollet.

Image: Olivier Allenspach

Ce n'est plus une famille mais un groupe de personnes qui va prendre les rênes de la ferme de Rovéréaz. Ce domaine agricole aux portes de Lausanne était en effet à la recherche de nouveaux exploitants depuis la retraite du fermier Jean-Luc Chollet. La Municipalité souhaitait en faire un lieu de production de produits bio et locaux. Ils seront six à assurer les multiples tâches qui composent la reconversion de Rovéréaz.

Le cahier des charges était exigeant. En plus de la volonté municipale de faire en sorte que cet espace demeure un lieu de promenade et de détente pour les Lausannois, les édiles souhaitaient y développer une culture maraîchère biologique. Le but affiché est de fournir les crèches de la ville en denrées fraîches et de proximité. C'est déjà le cas pour moitié, mais la nouvelle exploitation devra

faire grimper ce chiffre à 70%.

«Leur dossier remplissait l'intégralité de nos exigences», se réjouit Florence Germond, municipale en charge des Finances et du Patrimoine vert. Eux, ce sont les membres du Collectif Rovéréaz – Ferme agroécologique. Ils ont été choisis parmi huit dossiers au cours d'une procédure de recrutement coprésidée par l'ancien conseiller d'Etat Philippe Biéler. L'équipe lauréate est composée de six personnes, toutes actives et regroupant des compétences à la fois agricoles, environnementales, pédagogiques, entrepreneuriales et sociales, indique la Ville.

Pourquoi un collectif et pas une famille d'agriculteurs? «C'est l'une des nouvelles formes d'avenir de l'agriculture», assure Florence Germond. En effet, la ferme promet de revêtir de multiples facettes. Le projet du collectif décrit Rovéréaz comme «une ferme qui cultive les gens aux portes de Lausanne». Non seulement il produira des fruits et légumes bio, mais il accueillera la population afin de transmettre ses connaissances. Les écoliers seront aux premières loges, comme c'était déjà le cas avec les Chollet, ainsi qu'avec d'autres domaines de la Ville. Mais les adultes seront aussi conviés. Cette «culture» s'exprime dans des termes qui fleurent bon le compost, avec la volonté de développer «l'importance du vivre ensemble et le respect de la Nature et de l'Humain».

## Réinsertion

A la gestion écologique du domaine de Rovéréaz s'ajoute tout un volet social. «Leur volonté d'assurer une part de réinsertion sociale pour les personnes en difficulté a été un vrai plus dans leur dossier», indique Florence Germond. Les discussions sont en cours pour savoir avec quelles institutions la ferme collaborera. Les six membres du collectif possèdent les compétences nécessaires. «L'un de nous a été maître d'enseignement dans la réinsertion par l'agriculture», indique Elise Magnenat, elle-même animatrice socioculturelle à Lausanne. D'autres travaillent dans des associations proposant des paniers de légumes, actives dans le domaine de la réinsertion. Les compétences en matière de culture biologique sont évidemment de la partie.

---

*«Leur volonté d'assurer une part de  
réinsertion sociale pour les personnes en*

## *difficulté a été un vrai plus dans leur dossier»*

---

«Nous sommes tous actifs et ne pourrons pas vivre à six des revenus de cette exploitation, dit Elise Magnenat. Mais c'est quand même une nouvelle vie qui commence pour une partie d'entre nous.» Ils ne se connaissaient pas tous au départ, mais se sont réunis au fur et à mesure que le projet a pris forme. Certains habiteront le domaine, d'autres pas. Mais tous y travailleront, que ce soit pour cultiver, y tenir un petit marché ou pour accueillir et former le public.

Malgré cette forme originale d'exploitation, la ferme de Rovéréaz devra fonctionner économiquement. «Ils auront droit aux paiements directs, précise Florence Germond. Et s'ils ne paient comme loyer que la location des terrains en droits de superficie, ils devront couvrir leurs charges.» (24 heures)

(Créé: 23.11.2015, 08h50)